

L'écho boinvillois

A la une...

L'été est là et nous offre une pause bien méritée dans l'année. Les festivités organisées par l'OSASC pour la soirée du 13 juillet ont été particulièrement réussies (tous nos remerciements en particulier à Jean-Jacques et Jean-Michel pour leur contribution à notre feu d'artifice...).

Les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise sont terminés et je vous invite à venir admirer le travail remarquable qui a été effectué.

Cette année scolaire aura été éprouvante pour nos enfants avec la construction de la garderie périscolaire, du nouveau restaurant scolaire et depuis la fin juin, des deux nouvelles classes. Mais malgré le retard important dû aux intempéries, une partie de la première tranche devrait être opérationnelle en septembre.

La future méga décharge de Groslieu nous concerne tous, je vous invite donc à vous exprimer au sujet du Predma en répondant à l'enquête publique.

L'été est aussi une saison à risque pour les cambriolages, aussi pensez à prévenir la Gendarmerie de votre absence.

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de profiter pleinement de cette belle saison ensoleillée.

Bien sincèrement,

Votre Maire,

Jean-Louis Florès

Dans ce numéro :

Etat civil	1
Infos mairie	2-6
Zoom sur	7-9
Environnement	9
La vie des associations	10-11
Infos diverses	12



Etat civil

Bienvenue à :

Annaïg, Lou, Enora BOUGOT née à DOURDAN le 10 Juin 2009

Naissance



Décès

Carmen, Paulette, Lucienne LIENARD épouse JULIEN le 18 Mai 2009 à



La mairie vous informe

L'essentiel du conseil du 15 mai 2009

Vote du budget 2009

La Trésorerie a souhaité revoir la ventilation du budget. Au final, le budget a été légèrement augmenté sur certains postes (énergie, alimentation...). Le Conseil Municipal après avoir délibéré a décidé à l'unanimité de voter le budget primitif 2009 comme suit :

- ⇒ Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 525 709,37 €
- ⇒ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 274 032,26 € .

Vote des trois taxes

La préfecture a signalé à la Mairie que l'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ne peut être supérieure à celle de la taxe d'habitation. Les taux sont donc revus et le conseil a donné son accord à l'unanimité sur les taux suivants :

Taxe d'habitation augmentée de 1,50 % ce qui porte le taux de 2009 à 7,15 %

Taxe foncière augmentée de 1,50 % ce qui porte le taux de 2009 à 10,11 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties augmentée de 1,50 % ce qui porte le taux de 2009 à 30,00 %

Plan régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)

Considérant l'inscription au Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) du site de Groslieu sur le territoire de la commune d'Allainville-aux-Bois, comme site devant accueillir un centre d'Enfouissement Technique; la localisation de ce site, loin des lieux de production des déchets; que le choix de ce site ne relève pas d'études et réflexions dans le cadre de l'aménagement du territoire mais de l'opportunité offerte par un propriétaire d'accueillir cette installation; que pour la Région Ile-de-France, seuls deux sites ont été identifiés, l'un au Sud de l'Essonne et l'autre, au Sud des Yvelines, et que ces sites sont proches l'un de l'autre et loin des lieux de production des déchets; que l'inscription du site de Groslieu – Commune d'Allainville-aux-Bois est contraire au développement durable et notamment aux objectifs du Plan régional de la Qualité de l'Air;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un **avis défavorable** sur le projet de PREDMA francilien. Demande que l'inscription du site de Groslieu-Commune d'Allainville-aux-Bois, comme centre d'enfouissement technique, soit retirée du PREDMA.

Attention, la mairie sera
fermée du 1^{er} au 23
août 2009 !
Dates des permanences
affichées en mairie et sur
www.boinville-le-gaillard.fr



La mairie vous informe

L'essentiel du conseil du 15 mai 2009

Révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)

La Région Ile-de-France est chargée d'élaborer un Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA). Elle dispose d'une compétence en matière de planification qui permet d'appréhender l'ensemble des déchets et d'initier une réflexion globale visant en premier lieu la diminution des impacts environnementaux de la gestion des déchets. Considérant l'inscription au Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) du site de Groslieu sur le territoire de la commune d'Allainville-aux-Bois, comme site devant accueillir un centre d'Enfouissement Technique et compte tenu de la localisation de ce site, loin des lieux de production des déchets et de l'augmentation du trafic pour assurer la desserte de ce site et par conséquent la pollution atmosphérique que cette circulation routière va générer le conseil considère que l'inscription de ce site est contraire au développement durable et aux objectifs du PRQA.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a émis un **avis favorable** sur le projet de PRQA francilien **avec les réserves suivantes** :
demande que l'inscription du site de Groslieu – Commune d'Allainville-aux-Bois, comme centre d'enfouissement technique, soit retiré du PREDMA, compte tenu qu'il n'est pas compatible avec les objectifs du Plan Régional de la Qualité de l'Air.
- demande que la recommandation n°1 visant à instaurer un comité de suivi permanent du PRQA et de ses recommandations, et à constituer un pôle régional de savoir, de prospectives et de diffusion des connaissances sur la qualité de l'air et ses effets, soit assortie d'une clause relative au suivi de la pertinence des indicateurs afin d'ajuster les actions mises en place.

Marchés à procédure adaptée (MAPA) 2008

Les MAPA faits en 2008 doivent être publiés. Pour 2008, les MAPA concernés sont, l'église et la garderie et seront publiés sur le site de la mairie.

Dotation solidarité rurale: (DSR)

Concernant la dotation solidarité rurale, pour 2009, la commune bénéficie d'une somme de 7703 € de l'Etat.

Commission sécurité salle polyvalente :

Les travaux d'électricité terminés, la commission de sécurité est passée à nouveau et a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle polyvalente et de la salle jeunes.

Sécurité sur la commune :

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un rapport de gendarmerie concernant l'évolution de la délinquance sur le village entre 2007 et 2008.

Les chiffres montrent une baisse sensible de la délinquance sur la commune (globalement moins 13 cas en 2008 par rapport à 2007).

***Nous rappelons que l'intégralité des comptes-rendus des conseils peut être consulté
sur le site Internet www.boinville-le-gaillard.fr,
en mairie et sur les panneaux d'affichage des hameaux.***



La mairie vous informe

L'essentiel du conseil du 23 juin 2009

Centre de loisirs d'Ablis

Le tarif facturé à la commune de Boinville le Gaillard par la commune d'Ablis étant de 18,56 € par jour (pour une fréquentation régulière) et 19,97 € par jour (pour une fréquentation occasionnelle) par enfant. Considérant que ce tarif est trop élevé pour les familles, le Conseil Municipal a adopté les tarifs ci-contre suivant le quotient familial pour le centre aéré uniquement :

QUOTIENT FAMILIAL		TARIF PAR JOUR
De 0	à 510	11, 60 €
De 511	à 856	14, 07 €
De 857	à 1 150	14,58 €
Plus de 1 151	-	16, 32 €

Il est accordé un dégrèvement supplémentaire pour un deuxième enfant de 2 % et 3% pour le troisième par rapport au tarif appliqué pour un enfant.

Les familles devront présenter une attestation de l'employeur ou du comité d'entreprise certifiant ne pas percevoir d'aide similaire pour ce type d'hébergement. A noter qu'aucune subvention n'est accordée pour les mini camps.

Groupeement de commandes – Marché à procédure adaptée : autorisation de signer le marché de travaux de voirie et d'assainissement

Il est rappelé que la collectivité a décidé d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres pour divers marchés de fournitures, services et travaux, à passer dans le cadre des procédures adaptées. Compte tenu du volume important que représente le marché de travaux de voirie et d'assainissement (environ 3.000.000 € HT sur quatre années pour l'ensemble des membres du groupement), il est proposé à l'assemblée d'autoriser le président de la CAPY à signer ce marché.

Programme pluriannuel d'investissement dans les écoles : concours des communes

Ce programme concerne :

- la réhabilitation, mise aux normes et extension de l'école de Prunay-en-Yvelines
- la réhabilitation, mise aux normes et extension de l'école de Boinville-le-Gaillard, ainsi que la construction d'un restaurant scolaire
- la construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire à Allainville-aux-Bois, en remplacement de l'école actuelle
- la réhabilitation, mise aux normes de l'école de Sainte-Mesme et la construction d'un restaurant scolaire.

Le **montant estimatif** de la part à financer dans le cadre du fond de concours s'élève à 463.237 € (coût de l'opération 5.494.034 € subventionné à hauteur de 3.949.910 € / reste à financer 1.544.124 € soit 30% pour les communes correspondant à 463.237 €) réparti entre chaque commune de la façon suivante :

COMMUNES	POPULATION 2009	Montant estimatif du fonds de
Allainville aux Bois	311	38 937,00 €
Boinville le Gaillard	576	72 115,00 €
Orsonville	300	37 560,00 €
Paray - Douaville	226	28 295,00 €
Prunay en Yvelines	824	103 164,00 €
Saint Mesme	855	107 045,00 €
Saint Martin de Bréthencourt	608	76 121,00 €
Total	3700	463 237,00 €



La mairie vous informe

Une nouvelle réglementation pour les passeports

Le basculement du passeport dans le système biométrique est intervenu dans les Yvelines le 27 avril dernier.

⇒ **Le passeport biométrique, qu'est-ce que c'est ?**

Un document d'identité et de voyage hautement sécurisé incluant un composant électronique où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées du titulaire.

⇒ **Comment doit être faite la demande de passeport biométrique ?**

Dans les Yvelines, l'imprimé de demande est disponible dans les 33 mairies du réseau biométrique. L'utilisateur peut déposer un dossier dans la mairie de son choix et doit fournir un certain nombre de pièces à l'appui de sa demande. Il doit, en particulier, attester de son identité, de sa nationalité et de son domicile.

Les photographies pourront être prises directement en mairie lors du dépôt de la demande. Toutefois, le demandeur pourra amener ses photos d'identité qui devront être conformes aux exigences réglementaires.

⇒ **A quel endroit faire la demande dans les Yvelines ?**

Les demandes de passeport électroniques étaient déposées à la mairie du domicile. Désormais, celles des passeports biométriques pourront être déposées dans l'une des 2000 communes françaises équipées et ce quel que soit votre lieu de domicile.

Dans les Yvelines, ces communes sont: Aubergenville, Beynes, Bonnières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Houdan, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montfort-l'Amaury, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay.

⇒ **En cas d'urgence, est-il possible de se faire délivrer un passeport dans des délais raccourcis ?**

La norme est le passeport de 10 ans pour les adultes et de 5 ans pour les mineurs. A titre exceptionnel et pour des motifs d'urgence dûment justifiés, la préfecture pourra délivrer des passeports temporaires d'une durée de validité d'un an.

⇒ **Combien coûtera-t-il ?**

89 € pour les adultes, 45 € pour les mineurs de 15 ans et plus et 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

⇒ **Et la carte nationale d'identité ?**

Rien ne change, les demandes sont toujours recueillies à la mairie de votre domicile. La réforme liée à la biométrie interviendra ultérieurement.





La mairie vous informe (suite)

TRAVAUX

L'Eglise



Les prochains travaux à prévoir pour un prochain contrat rural concerneront la façade côté rue et le clocher. Le projet de réhabilitation des cloches reste envisagé.

Début mai 2009, les travaux ont débuté sur la toiture de notre église. Ceux-ci se sont terminés fin juin comme prévu.

Le coût total s'élève à 173 935,16 € HT (dont 55 009,90 € pour la charpente, 59 792,11 € pour la couverture, 33 113,08 € pour la maçonnerie et 26 020,07 € pour le mur).



La Garderie périscolaire



Les travaux de construction de la garderie et du restaurant scolaire avancent mais ils ont pris du retard.

La priorité est donnée aux cuisines et au restaurant scolaire qui devraient être opérationnels à la rentrée. Les locaux de la garderie seront probablement ouverts dans le courant du mois d'octobre.



En haut, vue de la nouvelle cour de l'école, à gauche, le restaurant scolaire, et à droite, la salle d'activités de la garderie.





Zoom sur...

La rentrée scolaire 2009-2010 : Organisation scolaire, transport et garderie périscolaire

Le samedi 4 juillet, l'équipe municipale a organisé une réunion de présentation de la nouvelle organisation scolaire. Retour sur les points essentiels abordés lors de cet échange avec les parents concernés.

Une nouvelle organisation à la rentrée scolaire...

Le regroupement pédagogique entre Boinville le Gaillard et Allainville aux Bois approuvé par la CAPY entre en vigueur à la rentrée prochaine. Le choix de ce regroupement a été fait :

- ⇒ Pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle des effectifs (prévisions démographiques à la hausse pour l'ensemble des communes de la CAPY)

La maternelle d'Ablis ne peut pas être agrandie pour prendre en charge les enfants des communes voisines. Par ailleurs, les classes de primaire à trois, voire 4 niveaux risquent de se multiplier, rendant l'enseignement difficile.

- ⇒ Pour permettre une prise en charge adaptée dans des locaux remis aux normes : pour les écoles de Boinville le Gaillard et d'Allainville aux Bois, aujourd'hui, les sanitaires et les cuisines ne sont pas conformes aux normes et les locaux sont vétustes .



A terme, après mise en place du regroupement, il est prévu que l'école de Boinville dispose de 5 classes pour les élèves de primaire des deux communes, l'école d'Allainville devant accueillir les élèves de maternelle.

Des travaux de construction de deux classes complémentaires ont ainsi débuté à Boinville le 22 juin, la fin des travaux étant prévue pour janvier 2010. Lorsque ces travaux



seront terminés, une classe sera libérée à Allainville, permettant de démarrer des travaux de rénovation pour la future maternelle.

A la rentrée de septembre 2009, le regroupement pédagogique sera progressivement mis en place :

- ⇒ Les enfants de petite section et de moyenne section de Boinville restent à Ablis
- ⇒ Les enfants de grande section des deux communes sont accueillis à Allainville.
- ⇒ Les CP des deux communes sont accueillis à Boinville.
- ⇒ Les CE et CM de Boinville sont accueillis à Boinville.
- ⇒ Les CE et CM d'Allainville sont accueillis de septembre à décembre à Allainville et rejoignent Boinville à partir de janvier 2010 (sans modification de la composition des classes).



Zoom sur...

Afin de permettre aux parents et au transport scolaire de récupérer ou déposer les enfants dans les différentes écoles, les horaires des écoles d'Allainville et Boinville ont été revus, tout en tenant compte de ceux d'Ablis qui ne peuvent pas être modifiés.

Horaires des écoles pour 2009/2010

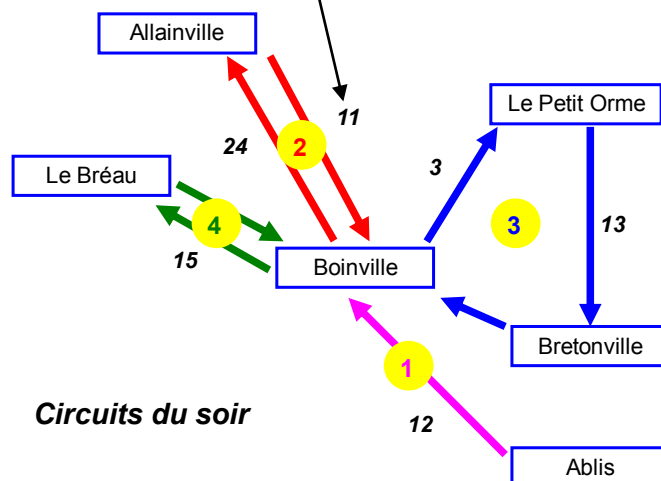
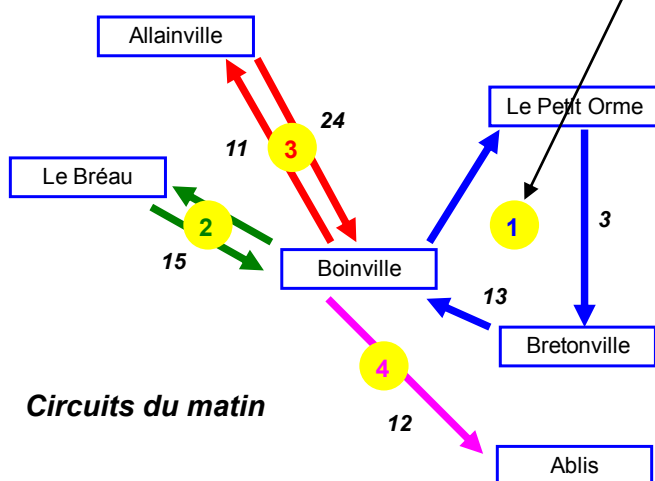
Allainville : de 8h45 à 16h40
 Boinville : de 9h à 16h30
 Ablis : de 9h10 à 16h20



Les conséquences sur le transport scolaire...

Une école supplémentaire doit être desservie à partir de septembre 2009 : celle d'Allainville aux Bois qui va accueillir les élèves de grande section de Boinville et dont les enfants de primaire seront accueillis à Boinville.

La commune d'Allainville aux Bois ne dispose pas d'un moyen de transport collectif d'une capacité suffisante, aussi le transport scolaire a été réorganisé pour maintenir les points actuellement desservis en intégrant l'école d'Allainville. Au total 4 circuits (ronds jaunes sur les schémas ci-dessous) permettront de desservir les 6 points d'arrêts. 78 enfants seront transportés chaque jour (cf. détail ci-dessous).



Il s'agit d'une organisation provisoire, dans l'attente de la mise en place totale du regroupement, où la maternelle d'Ablis ne sera plus desservie.

Du fait de la nouvelle organisation pédagogique et du nombre d'enfants transportés, les enfants du Petit Orme et de Bretonville seront déposés à 8h à la garderie et ceux du Bréau à 8h20. Les enfants des hameaux utilisant le transport le soir seront gardés à la garderie le temps que le car dépose les enfants en provenance d'Allainville (départ à 17h05 pour le Petit orme et Bretonville et 17h35 pour le Bréau).

... Et la garderie

Les enfants qui jusqu'à présent ne fréquentaient pas la garderie devront y être inscrits pour la rentrée prochaine.

Le transport reste gratuit, mais la fréquentation de la garderie est payante (frais de personnel et de goûter l'après-midi). Pour ces enfants, il a été décidé de créer un **forfait mensuel** de 12 € pour le matin, 17 € pour le soir et de 29 € pour le matin et le soir. Les parents ne souhaitant pas souscrire à ce forfait mais dont les enfants fréquenteraient la garderie seront facturés au tarif garde occasionnelle.



Zoom sur...

TRANSPORT SCOLAIRE

Compte tenu de la nouvelle organisation scolaire pour la rentrée 2009/2010, les horaires du transport sont modifiés comme suit :

A noter :

Allainville aux Bois est desservie en priorité pour permettre le ramassage scolaire des enfants d'Allainville et compte tenu de l'absence de garderie sur place.

MATIN		SOIR	
Le Petit Orme :	7 H 45	Ablis :	16 H 20
Bretonville (Abris Bus) :	7 H 55	Boinville le Gaillard :	16 H 35
Boinville (Garderie) :	8 H 01	Allainville aux Bois :	16 H 50
Le Bréau sans Nappe (Abris Bus) :	8 H 10	Boinville (Garderie) :	17 H 05
Boinville (Garderie) :	8 H 25	Petit Orme :	17 H 15
Allainville aux Bois :	8 H 40	Bretonville :	17 H 25
Boinville le Gaillard (Départ pour Ablis)	8 h 55	Boinville (Garderie) :	17 H 35
		Le Bréau sans Nappe :	17 H 45



Environnement

Transports

ENCORE DES HORAIRES SUPPRIMES??

Lors de la réunion du 22 juin 2009 du Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan, Monsieur le Principal du Lycée Sarcey informe le Syndicat et les transporteurs présents, qu'à la rentrée 2009-2010 les cours dispensés le samedi matin seraient supprimés et reportés le mercredi après midi.

(Il n'y aurait donc plus d'établissement scolaire collège/ lycée sur le site du Champs de course ouvert le samedi).

Monsieur le Proviseur demande aux transporteurs que des horaires soient aménagés le mercredi après midi afin de palier la modification des horaires de cours (actuellement plus de car après 12 h 40).

Les transporteurs présents ont pris acte de cette information, et ont déclaré que dans ce cas il n'y avait plus nécessité d'assurer le transport du samedi matin.

Pour ce qui concerne les horaires du mercredi après-midi, ils rappellent qu'ils ne sont pas assujettis au bon vouloir des collèves et lycées.

Cette modification correspondrait à création de ligne, qu'ils pouvaient le proposer lors de la modification, début 2010, de leur horaires au STIF (Syndicat des Transport de l'Île de France), mais que cela pouvait être refusé.



AFFAIRE A SUIVRE CAR NOUS RISQUONS DE NE PLUS AVOIR DE CAR LE SAMEDI, MAIS SURTOUT PAS DE CAR LE MERCREDI APRES MIDI POUR RAMENER NOS COLLEGIENS ET LYCEENS DANS NOS VILLAGES.



Du côté des associations

Le concours de boules

Ce concours qui a été annulé le 17 mai pour raison de météo capricieuse a finalement eu lieu le 7 juin dernier. Les participants ont bravé la pluie, décidément nous n'étions pas gâtés et le concours a été remporté par l'équipe de la famille Joguet. Tous les participants sont repartis avec un lot. A l'année prochaine sous le soleil, espérons-le !



Feu de la Saint-Jean

Le 20 juin dernier, le feu s'est embrasé après un repas ch'ti, musique et danse étaient au rendez-vous.



Fête nationale

L'OSASC a organisé les festivités pour une centaine de convives le lundi 13 juillet sur le thème de l'Espagne. Le repas a été suivi de la traditionnelle retraite aux flambeaux et d'un feu d'artifice offert par la mairie.

La soirée s'est terminée par un bal populaire en plein air.

Brocante

La brocante aura lieu le samedi 6 septembre 2009. N'oubliez pas réserver votre emplacement avant de partir en vacances...

L'équipe de l'OSASC

LE CLUB DES HIRONDELLES

Au matin du 16 juin 2009, une envolée d'Hirondelles attendait le bus pour le Jura Suisse.

Un séjour de 7 jours dans une région verdoyante, avec visites du Musée de l'Horlogerie, des Automates, des maisons Comtoises, de la citadelle de Besançon et du Saut du Doules.

Nous en avons profité pour goûter aux spécialités culinaires de la région : saucisses et fromages.

Un dépaysement total et des souvenirs plein la tête !

Le 6 juillet c'est déroulé notre repas de clôture du Club pour les vacances de Juillet Août : 72 adhérents étaient présents.



Reprise de nos activités :
le 7 septembre
Projet de voyage pour 2010 :
La Bretagne

LE NOUVEAU LOGO DU CLUB :





Du côté des associations

BOINVILLE JEUNESSE

Un après-midi comme au cirque



Le dimanche 17 mai, Boinville jeunesse a organisé une manifestation un peu particulière : une initiation au cirque, pour laquelle elle a fait appel à des professionnels : les z'étoiles du cirque galaxy.

Moyennant une participation de 5 €, une cinquantaine d'enfants ont pu participer à quatre heures d'animation non stop sur le thème du cirque. Au programme : jonglage, jeux d'équilibre avec démonstrations et encadrement des animateurs.

Emportés par l'enthousiasme des enfants, les parents présents se sont également laissés prendre au jeu et se sont lancés dans des exercices parfois périlleux !



Pour permettre aux enfants (et aux parents...) de reprendre des forces, des crêpes et boissons fraîches ont été servies à tous les inscrits.

Les organisateurs et les participants sont tous d'accord et n'attendent qu'une chose : pouvoir recommencer cette expérience très réussie très bientôt !



La kermesse de l'école



Cette année la kermesse organisée par l'école de Boinville et l'association Boinville Jeunesse a eu lieu le samedi 6 juin. Pour la première fois, notre kermesse a dû se dérouler dans la salle polyvalente, faute de soleil...

Toutefois, les nombreux enfants présents ont quand même pu apprécier pleinement les animations et participer activement aux jeux.



Le tirage de la tombola a également fait quelques heureux : près de 80 lots étaient en jeu, notamment grâce aux dons de commerçants et entreprises des alentours. Les familles les plus chanceuses sont reparties avec des places pour le Puy du Fou ou pour le Futuroscope, un lecteur DVD portable, un bon d'achat de 80 €, une machine à pain ou une jardinière en bois...



La réussite de cette journée a permis à l'association et à l'école de bénéficier chacune de 500 € pour financer des activités pour les enfants. Merci à tous pour votre participation !



Infos diverses



Le comité **FNACA d'Ablis** organise du mercredi 21 avril au 27 avril 2010 un séjour de 7 jours (voyage inclus) au pays Basque à Ascaïn, dans le centre de vacances FNACA.

Prix du séjour 650 € tout compris

Si vous êtes intéressé contacter Madame ROBICHON 4 rue du Moulin à Vent 78660 BOINVILLE LE GAILLARD

La Gendarmerie vous informe :

Ne tentez pas les voleurs ! la négligence peut coûter cher...

Toutes les 2 minutes 30 un cambriolage est commis en France. Alors ! pour réduire les nombreux vols commis dans les résidences, même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction, un seul mot : **P.R.O.T.E.G.E.R !**

- **P**ensez à fermer toutes les ouvertures (maisons, voitures) même pour une courte absence.
- **R**elevez tous comportements suspects (démarcheurs – quémandeurs - véhicules) et avisez votre gendarmerie.
- **O**ptez pour des moyens permettant d'alerter le voisinage : alarme et affichez que vos bâtiments sont sécurisés.
- **T**enez informé votre voisinage mais aussi votre gendarmerie de vos départs en vacances (Tranquillité Vacances).
- **E**vitez de laisser des objets ou documents dans le hall d'entrée ou en évidence dans votre véhicule (GPS, support GPS, sac à main, clés, Téléphone et ordinateur portable, appareil photo,...).
- **G**arez aux indices mentionnant votre absence (boîte aux lettres pleine, message sur répondeur...).
- **E**claircissez votre jardin avec des détecteurs de présence. Evitez que la végétation dissimule les voleurs...
- **R**enforcez la protection de vos portes et fenêtres (au rez de chaussée : serrures 3 points, judas, entrebâilleurs, ... et à l'étage : ne laissez pas l'échelle entreposée à proximité. Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet, elle doit bénéficier de barreaux de protection.)

VOUS DEVEZ PENSER VOLEUR !

Si malgré tout vous êtes victimes d'un cambriolage :

- Ne touchez à rien pour préserver les traces et les indices
- Appelez immédiatement la brigade de gendarmerie d'ABLIS (17 ou 01. 30.59.10.19)

Avant votre départ en vacances, pensez à signaler votre absence à la gendarmerie (formulaire joint).

ANNONCES

*Cherche jeune fille sérieuse pour garder 2 enfants de 7 ans, 2 à 3 jours par semaine, à prendre après l'école. Merci de contacter Mme Gomez Demelos
au 01.30.88.05.17 ou 06.77.49.50.31*



tous les messages et annonces à adresser au journal peuvent être déposés dans la corbeille qui se trouve au secrétariat de la Mairie